

Sommaire général

Réglementation..... 2

Documentation 10

Notice :

Ce bulletin recense les références des textes réglementaires relatifs à la problématique environnementale en industrie (ICPE, eau, gaz à effet de serre, substances,...) récemment sortis ainsi que des références d'articles techniques portant sur le même thème.

Chaque référence réglementaire est accompagnée d'une brève explication de texte et chaque document cité, sauf exception, est accessible au moyen **d'un clic sur les titres en gras ou sur les liens hypertextes désignés en bleu.**

En ce qui concerne la partie documentaire, chaque référence technique est accompagnée d'un résumé de l'article. Seuls certains textes et documents sont accessibles en ligne par les mêmes moyens que ceux cités auparavant (essentiellement les articles ne provenant pas d'une revue papier).

Réglementation

Liste des thèmes

<i>Bilan carbone / Gaz à effet de serre</i>	2
<i>Déchets</i>	3
<i>Economie</i>	3
<i>Energie</i>	3
<i>Fluides frigorigènes</i>	4
<i>ICPE / IED</i>	4
<i>Substances</i>	5
<i>Projets et consultations</i>	5
<i>Bilan carbone / GES</i>	5
<i>Eau</i>	6
<i>Fluides frigorigènes</i>	6
<i>ICPE / IED</i>	6
<i>Brèves réglementaires / documents utiles</i>	7

Bilan carbone / Gaz à effet de serre

L'Etat peut exiger la restitution sans indemnité de quotas délivrés à une entreprise mais non utilisés par celle-ci

Dans un [arrêt](#) du 8 mars 2017, la Cour de Justice de l'Union Européenne, a déclaré qu'un état membre pouvait exiger la restitution sans indemnité de quotas d'émission de gaz à effet de serre non utilisés par une entreprise si celle-ci n'a pas informé en temps voulu l'autorité compétente de la cessation d'activité de son exploitation ou d'une partie de son exploitation.

Arrêté du 24 février 2017 modifiant l'arrêté modifié du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020 (JORF du 26 février 2017, texte 10 sur 44)

Cet arrêté apporte des modifications aux trois premières annexes de l'arrêté modifié du 24 janvier 2014. En ce qui concerne l'annexe contenant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas gratuits, ces modifications sont effectuées pour tenir compte de changements de dénominations, inclure de nouvelles installations ou modifier le statut d'exposition aux fuites de carbone. Certaines industries agro-alimentaires sont citées dans ce nouvel arrêté.

Déchets

Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets commerciaux et artisanaux : une convention entre collectivité et redevable n'est pas obligatoire

La chambre commerciale de la Cour de Cassation a précisé dans un [arrêt](#) daté du 8 février 2017, que la conclusion d'une convention entre la collectivité et chaque redevable n'est pas nécessaire pour exiger le paiement de la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets commerciaux et artisanaux.

Economie

Arrêté du 16 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 mai 2015 modifié relatif aux modalités de remboursement de la taxe intérieure de consommation prévue à l'article 265 du code des douanes et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel prévue à l'article 266 quinquies du même code (JORF du 24 mars 2017, texte 47 sur 153)

Cet arrêté indique quelles sont les demandes de remboursement qui doivent être effectuées par voie électronique. Les entreprises ayant leur siège social dans le département de la Marne, de la Sarthe, dans les régions Normandie, Hauts-de-France et Ile-de-France et les demandes susceptibles d'engendrer un remboursement dépassant les 300 euros sont concernées.

Arrêté du 2 février 2017 abrogeant l'arrêté du 14 juin 2002 pris pour l'application de l'article 266 undecies du code des douanes et relatif à la déclaration de la taxe générale sur les activités polluantes (JORF du 14 mars 2017, texte 9 sur 105)

Cet arrêté abroge les modalités de déclaration de la TGAP par voie postale. Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les redevables doivent en effet télédéclarer et téléréglé la TGAP à partir du site Prodouane. La date limite de dépôt des déclarations est fixée au 31 mai 2017.

Décret n° 2017-308 du 9 mars 2017 modifiant les dispositions relatives au statut d'électro-intensif et à la réduction de tarif d'utilisation du réseau public de transport accordée aux sites fortement consommateurs d'électricité (JORF du 11 mars 2017, texte 3 sur 128)

Ce décret modifie les modalités d'octroi des réductions du tarif d'acheminement de l'électricité pour les sites industriels dont la consommation est constante. Les sites industriels dont la consommation est faible et qui ne sont pas concernées par la réduction tarifaire, peuvent ne plus poser de compteurs isolant leur consommation. Il est également précisé que les plans de performance énergétique sont désormais validés par le préfet de région et qu'ils doivent répondre à une liste d'informations minimales.

Energie

Arrêté du 2 mars 2017 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2014 définissant les opérations standardisées d'économies d'énergie (JORF du 11 mars 2017, texte 5 sur 128)

Cet arrêté prévoit trois fiches supplémentaires d'opérations standardisées éligibles au dispositif des CEE (certificats d'économies d'énergie) et en modifie deux déjà existantes. La fiche IND-UT-127 concernant les systèmes de transmission performants fait partie des deux fiches modifiées. La nouvelle version de cette fiche est applicable au 1^{er} avril 2017.

Arrêté du 24 février 2017 modifiant la durée des contrats d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz (JORF du 26 février 2017, texte 9 sur 44)

Cet arrêté institue une modification de la durée des contrats d'achat de l'électricité produite par les installations valorisant le biogaz (méthaniseurs agricoles et stations d'épuration). Au lieu de quinze ans, la durée est portée à vingt ans. En pratique, cette modification doit faire l'objet d'un avenant que l'acheteur adresse avant le 30 avril 2017 au producteur concerné ou au plus tard deux mois après l'entrée en vigueur du contrat d'achat. L'arrêté précise également les nombres d'heures de fonctionnement de l'installation en fonction de sa puissance électrique sur lesquels sont indexées les sommes versées au producteur.

Fluides frigorigènes

Arrêté du 16 mars 2017 modifiant l'arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés (JORF du 23 mars 2017, texte 15 sur 133)

Cet arrêté modifie l'article 2 de l'arrêté du 29 février 2016 concernant les contrôles d'étanchéité des équipements frigorifiques, climatiques et thermodynamiques. Des méthodes pour effectuer ces contrôles sont définies et sont notamment explicitées dans divers normes européennes citées dans cet arrêté.

ICPE / IED

Avis du 8 février 2017 relatif au réexamen quinquennal des études de dangers des installations classées pour la protection de l'environnement de statut Seveso seuil haut (BO MEEM du 10 mars 2017)

Dans un premier temps, cet avis rappelle les objectifs du réexamen quinquennal des études de dangers liées aux installations classées Seveso seuil haut. Dans un second temps, il dresse la liste des actions que doit mener l'exploitant d'une installation de ce type lors de ce réexamen. Il précise ensuite que ce processus de réexamen doit être formalisé sous forme d'une notice adressée au préfet. Enfin, il rappelle que les documents fournis par l'exploitant doivent, de préférence, être conçus de façon à occulter certaines informations sensibles vis-à-vis de la sécurité des sites.



Publication des annexes de l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux prescriptions applicables à certaines installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration (BO MEEM du 25 décembre 2016)

Pour rappel, cet arrêté fixe les prescriptions applicables aux ICPE soumises à déclaration et pour lesquelles il n'existe pas actuellement d'arrêté ministériel de prescriptions générales. Cet arrêté s'applique au 1^{er} janvier 2017 et concerne :

- les installations existantes
- les installations nouvelles (installations déclarées après le 1^{er} janvier 2017)
- les installations déclarées situées dans un site soumis à autorisation et non régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation

Les rubriques concernées sont multiples et parmi elles se trouve la rubrique 2230.2. Parmi toutes les prescriptions applicables à cette rubrique, il y a notamment des prescriptions sur la surveillance de la pollution rejetée et l'épandage.

Rectificatif au décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale

Dans ce décret relatif à l'autorisation environnementale (voir Bulletin d'informations précédent), au 3° de l'article D 181-15-2, au lieu de « Une description des capacités techniques et financières mentionnées au

second alinéa de l'article L. 181-25 », lire « Une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 ».

Les rubriques sans seuils bientôt supprimées ?

Le Ministère de l'Environnement, dans une [réponse](#) à une question parlementaire, a déclaré que ses services examinaient actuellement les conditions de la suppression des rubriques ICPE sans seuils dans la limite des règles fixées par l'Union européenne.

Remise en état d'un site ICPE : l'exploitant en est responsable

Dans un [arrêt](#) daté du 3 février 2017, le Conseil d'Etat rappelle que la remise en état d'un site ayant hébergé une ICPE revient à l'exploitant de cette dernière. Si les parcelles appartiennent à une autre personne, celle-ci ne peut être tenue responsable de la remise en état du site et ce, même si une convention la liant avec l'exploitant existe.

Substances

Règlement (UE) 2017/542 de la Commission du 22 mars 2017 modifiant le règlement (CE) n°1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges par l'ajout d'une annexe relative aux informations harmonisées concernant la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire (JOUE L78 du 23 mars 2017)

Ce texte institue l'insertion d'une nouvelle annexe au règlement n°1272/2008. Cette dernière indique les informations que doivent déclarer les importateurs et les utilisateurs en aval de substances et de mélanges à l'administration afin que cette dernière mette en place des mesures préventives ou curatives en cas d'urgence sanitaire. Ainsi, cette annexe harmonise le format et le contenu des déclarations actuellement opérées au sein de l'Union européenne.

Projets et consultations

Bilan carbone / GES

Amendements à la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2003/87/CE relative à l'établissement d'un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

Plusieurs [amendements](#) à la directive de 2003 ont été adoptés par le Parlement européen. Les députés proposent notamment que la quantité de quotas à titre gratuit alloués aux secteurs exposés au risque de fuites de carbone soit augmentée. Cependant, cette mesure ne serait que temporaire. Ils proposent également que les installations qui ont déclaré aux autorités compétentes des émissions inférieures à 5000 tonnes d'équivalent CO2 soient exclues du système SEQUE. Cette exclusion doit se faire suivant plusieurs conditions et notamment après concertation avec l'exploitant concerné.

Déchets

Projet d'arrêté fixant les critères de sortie du statut de déchet pour les objets et produits chimiques ayant fait l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation (consultation publique ouverte jusqu'au 14 avril 2017)

Ce projet de texte fixe les conditions auxquelles doivent répondre des objets et des produits chimiques ayant fait l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation afin de perdre leur statut de déchet. Parmi les objets concernés par ce texte, il y a des emballages de différentes natures, des éléments d'ameublement,

des déchets pneumatiques,.... Pour sortir de ce statut, les objets et produits chimiques doivent notamment subir un contrôle technique et administratif une réparation et/ou un nettoyage.

Eau

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ (texte retiré du site)

Ce projet de texte introduit diverses modifications dans l'arrêté du 21 juillet 2015. Le critère *distance minimale de 100 mètres entre la station d'épuration et les premières habitations et les bâtiments recevant du public* serait supprimé. Le cahier de vie de la station d'épuration serait également à transmettre au service en charge du contrôle et à l'agence ou l'office de l'eau, au plus tard le 1^{er} janvier 2018. La température de prélèvement des échantillons d'eau serait également modifiée pour être cohérent avec la norme NF EN ISO 5667-3.

Fluides frigorigènes

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 29 février 2016 relatif à certains fluides frigorigènes et aux gaz à effet de serre fluorés (consultation publique ouverte jusqu'au 15 avril 2017)

Ce projet de texte stipule qu'un équipement sur lequel une fuite a été détectée doit être mis à l'arrêt dans un délai maximal de 4 jours après le contrôle d'étanchéité. Sa remise en service ne peut s'effectuer qu'après réparation. Enfin, si l'équipement possède plusieurs circuits, il est possible de laisser en service ceux qui n'ont pas de défauts.

ICPE / IED

Projet de décret modifiant des dispositions relatives à la directive IED au sein du code de l'environnement

Ce projet de texte a pour but d'introduire la simplification de la procédure de réexamen des conditions d'autorisation des installations soumises à la directive IED. Ainsi, le dossier de réexamen porterait essentiellement sur l'analyse de la conformité aux conclusions MTD. La révision des conditions d'autorisation serait à faire, à minima, dans les trois cas suivants : pollution importante constatée, sécurité de l'exploitation engagée et mise place de NQE nouvelles ou révisées à respecter. D'autres dispositions pourraient évoluer : prescription, dans certains cas, des MTD par arrêtés ministériels au lieu d'arrêtés préfectoraux et possibilité de dématérialisation du dossier de réexamen. L'avis du CODERST dans le cadre d'une révision d'arrêté préfectoral pourrait également devenir non-obligatoire.

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 2 mai 2013 relatif aux définitions, liste et critères de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Ce projet de texte a pour objectif d'insérer 4 définitions supplémentaires à l'arrêté du 2 mai 2013 : *substance, norme de qualité environnementale, inspection environnementale et composé organique volatil*.

Projet d'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris ceux relevant également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Ce projet de texte viendrait abroger les textes relatifs aux entrepôts de la rubrique 1510 actuellement existants et en modifierait certaines dispositions portant notamment sur l'accessibilité, les dispositions constructives, le compartimentage en cellules et la défense contre l'incendie. Les annexes de l'arrêté présentent sur de nombreux points les objectifs à atteindre, la manière standard d'y parvenir, et des alternatives possibles.

Management environnemental

Projet de transposition de la directive RSE

Un projet [d'ordonnance](#) et un projet de [décret](#) transposant la directive RSE ont été mis en ligne sur le site du ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux textes visent à élargir l'obligation d'un reporting extra-financier auprès d'entreprises qui remplissent diverses conditions énumérées dans ces deux derniers. En ce qui concerne le contenu du reporting vis-à-vis de la problématique environnementale, seul l'information relative aux "*risques financiers liés aux effets du changement climatique et les mesures que prend la société pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone dans toutes les composantes de son activité*" serait ajoutée au modèle déjà existant. La publication de ces données sur le site internet de la société serait obligatoire.

Proposition de décision sur le DRS relatif au secteur des industries alimentaires et de boissons

Cette proposition de décision et son [annexe](#) dresse le contenu du Document de Référence Sectoriel (DRS) relatif aux industries alimentaires et de boissons. Ce document liste différentes dispositions permettant d'atteindre une meilleure performance environnementale. Parmi ces dernières, on peut noter l'intégration des énergies renouvelables dans la chaîne de production ou l'amélioration de l'emballage. Les indicateurs environnementaux recommandés dans la mise en place d'un système de management environnemental sont également récapitulés.

Brèves réglementaires / documents utiles

Restriction d'utilisation pour quatre phtalates et un TDFA

Le 21 mars 2017, l'Agence européenne des produits chimiques a annoncé qu'un avis favorable avait été rendu concernant les restrictions d'utilisation de quatre phtalates (DEHP, DBP, DIBP et BBP) dans les articles et d'un TDFA utilisé dans les aérosols utilisés par le grand public. L'annonce, en anglais, est disponible à cette [adresse](#).

L'INRS publie une brochure sur la détection des gaz et des vapeurs dans l'industrie

Cet [aide-mémoire technique](#) liste les principaux éléments à connaître pour choisir judicieusement un détecteur de gaz et de vapeurs adapté à l'industrie et identifie les personnes compétentes pour la maintenance de cet appareil.

Installations Seveso seuil haut : précisions sur le réexamen des études de dangers (par Laurent Radisson ; [Actu-environnement.com](#))

Cet article revient sur le contenu de l'avis du 8 février 2017 relatif au réexamen quinquennal des études de dangers des installations classées pour la protection de l'environnement de statut Seveso seuil haut (voir plus haut).

L'Ineris sort un guide sur la surveillance de l'air autour des ICPE

Ce [guide](#), destiné aux acteurs de terrain, contient des propositions méthodologiques pour la mise en œuvre de cette surveillance (choix des substances à surveiller, des méthodes de mesure, des périodes de mesure,...). La dernière partie du guide reprend les points importants à retenir. Ce guide s'accompagne d'un [document](#) reprenant les principales caractéristiques physico-chimiques, valeurs de gestion et les méthodes de mesure des substances concernées.

Autorisation environnementale : les étapes et les acteurs de la procédure décryptés (par Laurent Radisson ; Actu-environnement.com)

Cet article infographique dresse l'ensemble des étapes de la procédure d'autorisation environnementale unique ainsi que la liste des acteurs concernés et leurs rôles. Une brochure plus détaillée et publiée par le Ministère de l'Environnement est également disponible à cette [adresse](#).

Stations d'épuration : vers une suppression de la règle des cent mètres (par PML ; Environnement-magazine.fr)

Cet article revient sur le contenu du projet de texte relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ (voir plus haut).

Publication de la Liste des revêtements de sol dans les locaux de fabrication des produits alimentaires

Comme son nom l'indique, ce document publié par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts), est une liste non exhaustive des revêtements de sol adaptés aux locaux de fabrication des produits alimentaires. Le document contient également les coordonnées de sociétés revendeuses ainsi que celles de poseurs compétents.

Biogaz : les contrats d'achats portés de 15 à 20 ans (sur atee.fr)

Cet article revient sur la mesure instituée par l'arrêté du 24 février 2017 relatif à la modification de la durée des contrats d'achat de l'électricité produite par les installations qui valorisent le biogaz (voir plus haut).

Etudes d'impact : un guide du ministère de l'Environnement décrypte la réforme (par Laurent Radisson ; Actu-environnement.com)

Ce guide, intitulé "Evaluation environnementale – Guide de lecture de la nomenclature des études d'impact (R. 122-2)", est une clé de décryptage de la réforme de 2016 relative à l'évaluation environnementale des projets. Il permet notamment aux porteurs de projets de mieux savoir si les travaux, ouvrages ou aménagements envisagés doivent être systématiquement soumis à une étude d'impact ou à une procédure de "cas par cas". Le guide est disponible à cette [adresse](#).

L'autorisation environnementale unique entre en vigueur (par Laurent Radisson ; Actu-environnement.com)

Cette autorisation entre en vigueur au **1^{er} mars 2017**. Jusqu'au 30 juin 2017, il est cependant possible pour les exploitants de présenter leur demande en suivant l'ancienne réglementation.

Actualisation de la liste des substances prioritaires faisant l'objet d'une AOGR

Début février, l'agence européenne des produits chimiques a actualisé la liste des substances prioritaires faisant l'objet d'une Analyse de la meilleure Option de Gestion des Risques (AOGR). La liste, en anglais, est à retrouver à cette [adresse](#).

La France se dote d'un cadre légal pour l'autoconsommation d'électricité (par Thomas Blosseville ; Environnement-magazine.fr)

Le projet de loi sur l'autoconsommation d'électricité et la production d'électricité renouvelable a été adopté par le Parlement. Ce texte ratifie notamment l'ordonnance du 27 juillet 2016 qui oblige les gestionnaires de réseau à faciliter les opérations d'autoconsommation d'électricité.

Les mardis de la DGPR

Le 14 février 2017, la DGPR a organisé un après-midi de conférences autour du thème "**Economie circulaire : vers le « zéro déchet » pour tous**". En plus du programme, deux documents sont disponibles à cette [adresse](#) :

- un rapport présentant la stratégie nationale de transition vers l'économie circulaire avec la déclinaison des axes de travail dans trois grandes thématiques : production durable, consommation durable et gestion des déchets
- la présentation effectuée par la DGPR lors de cette journée

Le 14 mars 2017, la DGPR a organisé un après-midi de conférences autour du thème "**Gestion du risque « légionelles » dans les tours aéroréfrigérantes**". En plus du programme, quatre documents sont disponibles à cette [adresse](#) :

- une présentation sur le risque sanitaire lié aux légionelles
- une présentation sur la réglementation en vigueur et la rubrique ICPE 2921
- une présentation sur la réglementation biocides en vigueur
- une présentation sur l'Analyse Méthodique des Risques (AMR)

Documentation

Liste des thèmes

<i>Bilan carbone / Gaz à effet de serre</i>	10
<i>Déchets</i>	10
<i>Eau</i>	11
<i>Energie</i>	11
<i>ICPE / IED</i>	12
<i>Management environnemental</i>	12

Bilan carbone / Gaz à effet de serre

Les émissions de polluants atmosphériques classées par secteur d'activités (par *Déborah Paquet ; Actu-environnement.com*)

Les comptes d'émissions atmosphériques de différentes années ont été publiés au format Namea par le Commissariat général au développement durable (CGDD). Ce format permet de classer les émissions de gaz à effet de serre selon différents secteurs d'activités. Le document de synthèse publié par le CGDD est disponible à cette [adresse](#) et le document Excel contenant les données est disponible sur ce [site](#).

Pollution atmosphérique : la Cour des comptes européenne va lancer un audit (par *Dorothee Laperche ; Actu-environnement.com*)

La Cour des comptes européenne a prévu d'effectuer un audit au niveau de l'Union européenne pour évaluer l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la pollution atmosphérique. Des audits sont également planifiés au sein de chaque pays membre. Les bonnes pratiques mises en place seront présentées par les auditeurs dans un rapport prévu pour 2018.

Déchets

Le plan d'Eco-Emballages pour sortir de la crise du PET opaque (par *Albane Canto ; Environnement-magazine.fr*)

Au lieu de développer un malus pour le PET opaque comme le demandait Ségolène Royal, Eco-Emballages propose deux solutions : une aide financière accordée aux recycleurs à travers un appel à projets et le lancement d'un programme de recherche et développement destiné à améliorer la gestion du PET opaque depuis sa conception jusqu'à sa valorisation une fois recyclé.

PET opaque : les arguments qui rassurent le Ministère de l'Environnement (par *Karine Ermenier ; Processalimentaire.com*)

Suite à la demande de Ségolène Royal auprès des éco-organismes d'appliquer un malus au PET opaque, une réunion a eu lieu entre le ministère de l'Ecologie et divers acteurs de l'agroalimentaire, de la distribution et

de l'emballage pour discuter de solutions moins contraignantes. Plusieurs actions pour améliorer le recyclage de ce matériau ont été présentées.

Eau

Aération : assurer un transfert d'oxygène optimal (par *Christophe Bouchet. L'Eau, l'Industrie, les Nuisances.* ; 2017 ; N. 399 ; P. 67-80)

L'aération est un poste difficile à formaliser. Cette opération souvent nécessaire constitue également la plus énergivore et par conséquent la plus coûteuse. Les équipementiers développent des solutions qui savent s'adapter à tous les besoins.

La gestion des eaux usées au cœur d'un rapport des Nations Unies

Cette année, l'Organisation des Nations Unies a souhaité aborder dans un rapport la question des eaux usées. Ce document de près de 200 pages met en avant le caractère inexploité de cette ressource. Il aborde toutes les composantes liées à cette thématique : nature et provenance des eaux usées, les défis à relever en matière de gestion de ces eaux sur chaque continent, l'acceptabilité sociale de la réutilisation,... Le rapport est disponible à cette [adresse](#). Plusieurs articles abordent également le contenu de ce document ([lien 1](#) et [lien 2](#)).



SpotView : projet européen sur le développement de technologies économes en eau dans le secteur des produits laitiers (*HYDROPLUS.* ; 2017 ; supplément au N. 1754 d'Environnement Magazine ; P. 11)

Tout juste débuté, le projet SpotView (« Sustainable Processes and Optimized Technologies for Industrially Efficient Water Usage ») est un projet européen qui a pour objectif de développer des technologies de traitement innovantes, durables et efficaces pour optimiser la gestion de l'eau dans trois secteurs industriels dont le secteur des produits laitiers. Le communiqué de presse publié à l'occasion du lancement du projet est disponible à cette [adresse](#).

“Nous allons mobiliser entre 15 et 20 millions d'euros d'aides” : interview de Katy Pojer, experte en réutilisation des eaux usées traitées à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (par *Pauline Rey-Brahmi. HYDROPLUS.* ; 2017 ; supplément au N. 1754 d'Environnement Magazine ; P. 14-15)

Katy Pojer revient sur le contexte, le contenu et le bilan provisoire de l'appel à projets « Réutilisons les eaux usées traitées » lancé fin 2015 par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Désinfection UV, un fort potentiel pour toutes les eaux (par *Alexandra Delmonino. HYDROPLUS.* ; 2017 ; supplément au N. 1754 d'Environnement Magazine ; P. 40-47)

Ce dossier thématique présente la désinfection UV (domaines d'utilisation, puissance des lampes, avantages de la technique,...) et laisse la parole à trois professionnels qui prescrivent cette technologie pour l'eau potable, l'épuration des eaux et la réutilisation des eaux usées traitées.

Energie

Un guide pour optimiser l'éclairage des plateformes de logistique et entrepôts (par *Déborah Paquet ; Actu-environnement.com*)

Le guide "Rénover l'éclairage des plateformes logistiques et entrepôts", publié par l'ADEME et le Syndicat de l'éclairage, présente des solutions pour optimiser les consommations énergétiques au sein de ces locaux (choix des sources de lumières, mise en place de système de détection de présence,...). Le guide est consultable à cette [adresse](#).

Anticipation des risques encourus suite à une coupure électrique

Le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels a publié en janvier 2017 une fiche de synthèse portant sur les risques encourus suite à une coupure électrique en période de froid. Le dernier encadré de la fiche récapitule notamment les questions que doivent se poser les industriels pour anticiper ces risques. Ces dernières portent, par exemple, sur la surveillance des bulletins météorologiques, l'utilisation de groupes électrogènes ou encore la sûreté des installations au cas où un événement de ce type intervient.

ICPE / IED

L'arrêt qui devrait rassurer les acteurs exploitant des installations classées (*avis d'experts : Gilles Gassenbach et Fabrice Cassin ; Actu-environnement.com*)

Gilles Gassenbach et Fabrice Cassin, associés au cabinet LPA-CGR avocats, décryptent la portée d'un arrêt rendu par la haute Cour concernant les compétences du juge judiciaire sur des questions notamment liées aux installations classées et dépendantes de l'autorité administrative. Ainsi, un juge judiciaire saisi, par exemple, pour une affaire de trouble de voisinage liée à une installation classée ne peut substituer son appréciation à celle de l'autorité administrative en charge de la réglementation des ICPE. Il reste néanmoins compétent pour allouer des dommages et intérêts si le trouble excède les inconvénients normaux. De même, le plaignant pourra saisir le préfet et demander une suspension ou un retrait de l'autorisation d'exploitation si le trouble est avéré et qu'aucune solution n'existe pour le faire cesser.

Management environnemental



Secteur Publication du bilan du projet ACYVIA

L'ADEME a mis en ligne plusieurs documents relatifs au projet ACYVIA, projet consistant à établir des bases de données d'inventaires de cycle de vie pour les procédés de transformation agro-alimentaire. Les documents suivants sont désormais accessibles à cette [adresse](#) :

- Un référentiel méthodologique pour construire des bases de données d'inventaires de cycle de vie pour la transformation agro-alimentaire
- Un rapport bilan
- Les bases de données ACYVIA

Pour rappel, le projet ACYVIA a été mené dans le cadre d'une collaboration entre deux entités expertes en Analyse de Cycle de Vie et huit centres techniques agro-industriels dont ACTALIA pour la partie Produits laitiers.